Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20210617-2021090-DE
le 17/06/2021

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2021090 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/06/2021

Objet : créations transformations et suppression d'emploi

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 21/06/2021 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2021-090-21062021143926.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20210617-2021090-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/06/2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20210617-2021090-DE
le 17/06/2021

p

Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

DÉLIBÉRATION N° 2021-090

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 17 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, au jour du dix-sept juin à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Jean-Louis LLORCA en date du 10 juin 2021.

Etaient présents : LLORCA Jean-Louis, DENOUVION Victor, BOUCHE Joël, BAYLAC Sandrine

Etaient excusés : SIMION Arnaud

OBJET : **CRÉATIONS, TRANSFORMATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS**

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique réuni en date du 8 février 2021.

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité**,

APPROUVENT les créations, transformation et suppression d'emplois tels que définis ci-dessous :

A Création d'emplois :

- Depuis plusieurs mois le service communication est renforcé par un adjoint administratif non titulaire. Pour pérenniser la situation de l'agent en poste, il est proposé la création d'un emploi permanent à temps complet d'assistant administratif du grade d'adjoint administratif.

- Il va être procédé à la nomination d'un agent au grade de rédacteur au titre du concours sur un emploi de gestionnaire expert vacant au sein du service rémunération.
  Cette nomination déclenche pour le service une possibilité de nomination au titre de la promotion interne.
  Un adjoint administratif principal de 1ère classe occupant un emploi de gestionnaire étant titulaire de l'examen de rédacteur principal de 2ème classe, il est proposé de transformer son emploi en un

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 21 JUIN 2021, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 00 • 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20210617-2021090-DE

emploi de rédacteur principal de 2ème classe pour pouvoir procéder à sa nomination au titre de la promotion interne.

- Par délibération 2021-070 en date du 3 mai 2021 du bureau du conseil d'administration, il a été créé un emploi permanent d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels au sein du groupement soutien technique santé pour assurer notamment la gestion du parc biomédical.
  Cet emploi était précédemment occupé par un adjoint technique.
  Il est donc proposé de supprimer ce poste du grade d'adjoint technique.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

B Informations

- Par délibération du bureau du conseil d'administration en date du 29 mars 2021, il a été créé :

- un emploi permanent à temps complet d'infirmer sapeurs-pompiers professionnels qui sera chargé, sous l'autorité de l'infirmier en chef, d'assister l'encadrement du pôle santé et bien-être en activité dans l'organisation et la gestion du service de santé et de secours médical,

- un emploi non permanent d'infirmer de sapeurs-pompiers professionnels à temps complet, pour faire face à l'accroissement d'activité lié à la gestion de la crise sanitaire et de son impact sur le service (dépistage COVID 19, vaccinations, formation des équipes et suivi des dossiers). L'intéressé a été recruté en qualité d'agent contractuel de catégorie A, au titre de l'article 3-1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

- un emploi non permanent de gestionnaire à temps complet pour faire face à l'accroissement d'activité liée à la gestion de la crise sanitaire et de son impact sur le service (gestions administrative et technique des centres de vaccination).
L'intéressé a été recruté en qualité d'agent contractuel de catégorie B, au titre de l'article 3-1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Il est rémunéré par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur et perçoit l'IFSE d'un gestionnaire du grade de rédacteur.

- Sur l'emploi de gestionnaire vacant au sein du groupement finances suite à la mobilité interne d'un rédacteur principal de 1ère classe, le service a recruté un adjoint administratif, en raison de l'absence de candidats de catégorie B.
  L'agent recruté percevra une IFSE complémentaire.

- Sur l'emploi d'assistant de gestion vacant au sein du service gestion des personnels au groupement potentiel humain, la candidature d'un adjoint administratif principal de 1ère classe a été retenue. Il s'agit d'une mobilité interne.

- Sur l'emploi d'assistant de gestion formation au groupement potentiel humain, le jury a retenu un adjoint administratif principal de 2ème classe.

- Sur les 3 emplois de mécaniciens vacants le jury a retenu les candidatures d'un agent de maîtrise, d'un adjoint technique principal de 2ème classe et d'un adjoint technique.

- Sur l'emploi d'assistant administratif vacant au sein du service logistique (atelier) le service a recruté un adjoint administratif.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Jean-Louis LORCA

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 21 JUIN 2021, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 00 • 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex